

coup d'pouce



Bulletin pour la formation forestière
N° 3 · novembre 2006

Pleins feux

La part de la formation acquise dans le cadre de l'entreprise est en augmentation

La nouvelle ordonnance sur la formation initiale des forestières-bûcheronnes et forestiers-bûcherons accorde davantage de responsabilité aux formateurs. Ainsi, la tâche de ces derniers devient plus intéressante tout en se révélant aussi plus exigeante, selon l'adage «noblesse oblige».

Il faudra à l'avenir non seulement développer les compétences professionnelles, mais aussi la personnalité des apprenants. Les nouvelles ordonnances sur la formation décrivent les objectifs et les exigences en précisant les compétences opérationnelles à acquérir. Ces dernières comprennent les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Elles sont transmises comme par le passé dans l'entreprise, à l'école professionnelle et dans les cours interentreprises. Cependant, la répartition des tâches et des responsabilités a été en partie réajustée.

Ces nouvelles dispositions légales ont pour effet d'augmenter l'importance relative de l'apprentissage au sein de l'entreprise formatrice. C'est pourquoi les exigences professionnelles minimales posées aux formateurs ont été redéfinies.

Suite en page 3



Sommaire

- 1 La part de la formation acquise dans le cadre de l'entreprise est en augmentation
- 2 Editorial
- 3 Suite pleins feux
- 4 Interview avec Fritz Rufener
- 5 Information et formation des formateurs
Filière Foresterie à la HESA de Zollikofen
- 6 Samuel Käser au secrétariat CODOC
- 7 Actualités CODOC
En bref
- 8 Est-il encore intéressant de former des forestiers-bûcherons?

Impressum

Editeur: CODOC coordination et documentation pour la formation forestière
Hardernstrasse 20
CP 339, CH-3250 Lyss
tél. 032 386 12 45, fax 032 386 12 46,
admin@codoc.ch, www.codoc.ch

Rédaction: Eva Holz (eho) et Rolf Dürig (rd)
Traduction: Monique Dousse
Réalisation graphique:
Anex & Roth Visuelle Gestaltung, Bâle

Le prochain numéro du coup d'pouce
paraîtra en avril 2007.
Délai rédactionnel: 28 février 2007

Editorial

Innover – mais conserver ce qui fonctionne bien

Il est indispensable que le secteur forestier dispose de spécialistes bien formés, capables de mener à bien les tâches toujours plus complexes en rapport avec la forêt.

A l'avenir, la formation initiale des forestiers-bûcherons comprendra aussi les procédés de mécanisation avancée pour la récolte des bois. L'écologie, le rapport de travail et la communication sont également des thèmes qui s'ajouteront à la liste des objectifs dans le cadre d'une formation unifiée et globale. Cette évolution représente un formidable défi pour l'ensemble des entreprises formatrices et des formateurs.

Le présent numéro de coup d'pouce montre bien que, dès à présent, la personnalité des apprenants doit elle aussi être développée pendant la formation initiale et que les formateurs doivent attribuer des notes aux prestations pratiques. Pour véritablement améliorer la qualité de la formation, les formateurs doivent acquérir les compétences nécessaires. Ce numéro indique quels sont les cours de formation continue actuellement en préparation, cours qui seront bien sûr annoncés à temps. Le forestier-bûcheron restera cependant le spécialiste des travaux forestiers pratiques. Et c'est bien ainsi.

Si nous voulons construire une maison capable de résister aux tempêtes, il faut prévoir des fondations solides. La formation initiale reste le fondement du système de formation professionnelle, quelle que soit la branche concernée.

Ernst Krebs, forestier-bûcheron chef de groupe,
maître d'apprentissage, formateur EFS, membre de la commission de
réforme OrFo.

Il faudra à l'avenir non seulement développer les compétences professionnelles, mais aussi la personnalité des apprenants. Les nouvelles ordonnances sur la formation décrivent les objectifs et les exigences en précisant les compétences opérationnelles à acquérir. Ces dernières comprennent les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Elles sont transmises comme par le passé dans l'entreprise, à l'école professionnelle et dans les cours interentreprises. Cependant, la répartition des tâches et des responsabilités a été en partie réajustée.

Ces nouvelles dispositions légales ont pour effet d'augmenter l'importance relative de l'apprentissage au sein de l'entreprise formatrice. C'est pourquoi les exigences professionnelles minimales posées aux formateurs ont été redéfinies.

Une des nouvelles dispositions légales oblige le formateur à réaliser lui-même les travaux pratiques dans l'entreprise. Les apprenants doivent être placés directement sous la responsabilité de formateurs qui, étant forestiers-bûcherons diplômés, possèdent les compétences opérationnelles exigées et sont aussi capables de les transmettre.

Le chef d'entreprise et maître d'apprentissage qui, pour des raisons de temps et d'organisation, devait jusqu'ici confier la formation des apprentis à un collaborateur de l'entreprise, peut maintenant entièrement déléguer à ce dernier la responsabilité inhérente à la fonction de formateur.

Autre nouveauté importante, le formateur doit évaluer l'avancement de la formation une fois par semestre et attribuer une note en tenant compte du journal de travail. Les performances pratiques de l'apprenant sont ainsi combinées aux notes d'expérience reçues lors des cours interentreprises et à l'école professionnelle pendant toute la durée de la formation, notes qui sont prises en compte dans l'examen final.

Les formateurs devront, en fonction des compétences qu'ils possèdent déjà, acquérir les connaissances et le savoir-faire manquants dans le cadre de leur formation continue (voir aussi l'article d'Urs Moser dans ce numéro).

La nouvelle ordonnance sur la formation bientôt sous toit

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFTT a invité à la mi-septembre tous les acteurs participant à la procédure de consultation à une séance finale. Le texte définitif de l'ordonnance sera entériné au plus tard fin novembre par l'OFFT et les organisations du monde du travail.

La version définitive de l'ordonnance sur la formation, ainsi que le plan de formation seront mis en ligne dès que possible sur le site www.codoc.ch.

Markus Breitenstein

Adresse de contact pour tous renseignements concernant la nouvelle ordonnance: Urs Moser, tél. 032 961 18 33, moserurs@bluewin.ch

Les nouveautés en un coup d'œil

Ancien règlement	Nouvelle ordonnance
Exigences posées au maître d'apprentissage: - Certificat fédéral de capacité de forestier-bûcheron - 3 ans de pratique professionnelle dans le domaine concerné par l'apprentissage - Cours pour maître d'apprentissage	Exigences posées au formateur: - Certificat fédéral de capacité de forestier-bûcheron - 2 ans de pratique professionnelle dans le domaine concerné par l'apprentissage - Formation pédagogique (p. ex. cours pour maître d'apprentissage comme autrefois) - Doit réaliser lui-même les travaux pratiques dans l'entreprise
Le nombre maximal d'apprentis dans l'entreprise est fixé par les autorités cantonales.	Le nombre maximal d'apprenants dans l'entreprise est défini de façon unifiée dans l'ordonnance.
L'apprenti doit suivre un stage préprofessionnel, conformément au règlement de formation.	Le stage préprofessionnel n'est plus prescrit par l'ordonnance. L'entreprise formatrice et le formateur décident si le candidat doit suivre un stage préprofessionnel ou non.
Le maître d'apprentissage doit contrôler et signer régulièrement le journal de travail de l'apprenti.	Le formateur doit discuter le journal de travail (dossier de formation) chaque semestre avec l'apprenant et le signer.
Le maître d'apprentissage doit rédiger un rapport de formation annuel destiné à l'apprenti et à ses parents.	Le formateur doit évaluer une fois par semestre le niveau de formation et les performances de l'apprenant à l'aide du rapport de formation (en tenant compte du journal de travail) et attribuer une note.
Une note correspondant à un point d'évaluation est attribuée au journal de travail lors de l'examen final, dans le cadre des connaissances professionnelles.	La moyenne des notes attribuées aux évaluations des cinq premiers semestres est prise en compte comme note d'expérience de l'entreprise dans la qualification finale.
Les objectifs de formation font l'objet d'une description générale dans le règlement de formation.	Les objectifs de formation permettant d'acquérir les compétences opérationnelles sont décrits avec précision dans le plan de formation. Nouveau: des objectifs sont maintenant formulés pour les secteurs suivants: - Procédés de récolte des bois et logistique - Rapports de travail - Entretien de stations particulières (écologie) - Communication En outre, les compétences méthodologiques, sociales et personnelles doivent être développées activement dans tous les secteurs de formation.

Markus Breitenstein



Interview

La «note d'école» donnée dans l'entreprise est une bonne chose, mais il y a un «mais»

Fritz Rufener (53) est forestier-bûcheron à Säriswil BE et intervient depuis plusieurs années en tant que formateur et maître d'apprentissage. coup d'pouce l'a interviewé au sujet des futurs défis qui se poseront aux formateurs.

coup d'pouce: Les formateurs auront davantage de compétences et de responsabilités à l'avenir. Vous en réjouissez-vous?

Fritz Rufener: Je ne peux guère m'en réjouir, puisque je réalise ces tâches – avec beaucoup de plaisir – depuis longtemps déjà en tant que chef de groupe. En principe, il est juste que le professionnel qui travaille quotidiennement avec l'apprenti soit aussi responsable de sa formation et de sa sécurité. Grâce aux cours pour maître d'apprentissage et de formateur, et fort de son expérience professionnelle, le forestier-bûcheron peut acquérir les compétences nécessaires pour ces tâches. Finalement, c'est naturellement au responsable de l'exploitation, donc au chef, qu'il revient de décider ce qu'il veut déléguer au forestier-bûcheron.

En tant que formateur, vous devez cependant attribuer une «note d'expérience» pour le travail fourni dans l'entreprise. Comment voyez-vous la chose?

Je trouve qu'il est judicieux de donner une note fondée sur la pratique. Mais il y a un «mais»: s'il fallait donner une note insuffisante à un apprenti, cela pourrait se retourner contre le formateur, car on pourrait dire que «... il n'a apparemment pas su transmettre son savoir». Le danger est donc qu'une note insuffisante soit «poussée vers le haut» et que sur le papier, il n'existe pas d'apprentis de niveau insuffisant sur le plan pratique.

Obtenez-vous suffisamment de soutien – à travers les cours de formation – pour remplir correctement vos tâches?

Je ne peux pas me plaindre. Les possibilités de formation continue dans l'entreprise domaniale sont bonnes. Mon chef dit toujours: «Apprenez tout ce que vous pouvez!» Je participe à des cours deux à trois fois par an, afin d'améliorer mes compétences pratiques ou organisationnelles.

On déplore encore trop d'accidents. Trouvez-vous vraiment le temps de suivre et de former un apprenti?

Je prends le temps qu'il faut, la conscience tranquille. Naturellement, on sent la pression d'être davantage performant avec moins de personnel. Mais je suis persuadé que nous pouvons malgré cela travailler et former sérieusement. Cette démarche commence déjà par le bon choix de l'apprenti. Très important aussi: le formateur qui sait transmettre le plaisir à travailler obtient automatiquement un travail soigné de la part de l'apprenti. —

Interview eho



«Le formateur qui sait transmettre le plaisir à travailler obtient automatiquement un travail soigné de la part de l'apprenti.» Photos Mario Tabozzi

Les partenaires de la formation initiale peuvent tous compter sur un large soutien

C'est un défi intéressant que de former, soutenir et évaluer des apprenants. Un ensemble d'informations et de formations ciblées aidera les formateurs à développer les compétences nécessaires dans ce sens.

Pour donner son feu vert au processus de réforme, l'OFFT exige que les organisations du monde du travail (ORTRA) élaborent un concept d'information et de formation. C'est là une de ses conditions essentielles. L'ORTRA du secteur forestier a approuvé le concept mis sur pied par la commission de réforme fin 2005 et l'a envoyé à l'OFFT, en même temps que le projet d'ordonnance sur la formation. On peut consulter ces documents sur www.codoc.ch (> Ordonnance). Ce concept d'information et de formation prévoit d'accorder un soutien à tous les acteurs concernés par la formation initiale lors de l'introduction des nouvelles dispositions, afin de les préparer à leurs tâches. Cette démarche repose sur trois piliers:

- Information (production, distribution)
- Documents d'appui (instruments de mise en œuvre)
- Formation (formateurs et experts)

Utiliser les canaux connus

L'information au sujet du processus de réforme est transmise par les bulletins d'information, le site Internet de CODOC, la presse spécialisée, ainsi que par l'information distribuée par les membres de l'ORTRA du secteur forestier. Ces canaux traditionnels seront également utilisés à l'avenir pour informer les praticiens au sujet de l'introduction de l'ordonnance et des changements qui s'ensuivent. Les responsables cantonaux de la formation joueront aussi un rôle important dans ce processus.

Grâce à la mise à disposition de documents d'appui au niveau national (directives, modes d'emploi, fiches techniques, listes de contrôle, formulaires, fiche d'évaluation, etc.), les dispositions de l'ordonnance et du plan de formation pourront être mises en œuvre de façon homogène. Cela permettra de simplifier les travaux préparatoires pour l'application pratique. Ces documents seront également disponibles sur le site de CODOC.

De nombreuses offres à tous les partenaires

Les acteurs de la formation initiale pourront acquérir les aptitudes leur permettant de développer les compétences opérationnelles des apprenants (formateurs) ou d'évaluer ces compétences dans le cadre des qualifications finales (experts).

Les offres suivantes sont faites aux partenaires:

Dès janvier 2007: information des institutions et organisations responsables de la formation professionnelle

- responsables cantonaux de la formation forestière
- conseillers en orientation professionnelle
- organisations, institutions de la formation
- employeurs et entreprises formatrices (exploitations forestières publiques et entrepreneurs forestiers privés).

Dès le printemps 2007: information et formation des formateurs des trois lieux d'apprentissage

- formateurs dans les exploitations forestières
- enseignants spécialisés des écoles professionnelles
- enseignants des cours interentreprises.

Dès 2008 et jusqu'à fin 2009: information et formation des organes d'examen

- responsables des examens ou chefs experts
- experts des procédures de qualification (formation continue des experts actuels et formation de nouveaux experts).

CODOC transmettra les informations nécessaires dès que des offres de formation seront connues.

Urs Moser, expert de la commission de réforme

Filière Foresterie à la HESA de Zollikofen

Bien partis pour une belle réussite

La filière de formation forestière la plus récente, trois ans après son lancement, est très demandée. La filière Foresterie de la HESA de Zollikofen met l'accent sur l'acquisition de compétences solides dans le domaine économique. Les expériences faites jusqu'ici confirment que la direction choisie est la bonne.

La filière Foresterie a démarré en octobre 2003 à la Haute Ecole suisse d'agronomie HESA de Zollikofen. Les 9 premiers étudiants se sont engagés dans une formation dont le contenu n'était encore qu'esquissé. Une bonne partie de la branche forestière était alors très sceptique. Et voilà que la première volée est sur le point de terminer sa formation – le moment de tirer un premier bilan.

Nombre d'étudiants en constante augmentation

A l'heure actuelle, 59 étudiants sont inscrits en filière de foresterie, dont 7 femmes. L'évolution du nombre de candidats est particulièrement réjouissante: alors que les deux premières volées comptaient respectivement 9 et 10 étudiants, on dénombre 16 étudiants inscrits en troisième et 23 en quatrième année, laquelle vient de commencer. Ainsi, l'objectif à long terme de 20 étudiants par an est déjà dépassé après trois ans.

Suite en page 6

Spécialistes forestiers compétents pour les questions économiques

Le thème le plus important des trois années d'études est la production forestière, secteur dans lequel des connaissances solides en économie et gestion d'entreprise sont transmises. Les deux autres points forts sont la gestion des écosystèmes forestiers et les interdépendances entre la forêt de montagne et les dangers naturels.

En outre, les étudiants ont actuellement la possibilité de choisir une des trois matières d'approfondissement suivantes: écologie forestière, gestion forestière et économie du bois.

Formation axée sur la pratique

Une partie importante de la formation est consacrée à des objets concrets en forêt. Ainsi, notamment en deuxième et troisième année, de nombreuses études de cas, excursions et stages sont réalisés, toujours en collaboration avec des spécialistes du secteur forestier. Comme tous les étudiants ont passé au moins une année dans une exploitation forestière avant le début de leurs études, ils sont dès le départ bien familiarisés avec la réalité du terrain.

Et le marché de l'emploi?

Ces prochains mois, la plupart des étudiants de la première volée commenceront leur stage d'une demi-année au sein du service forestier, afin d'obtenir le certificat d'éligibilité. Ce stage leur permettra d'acquérir les expériences encore manquantes en rapport avec l'administration forestière.

Jean-Jacques Thormann et Kaspar Zürcher



Etudiants du 6^e semestre lors du comptage du rajeunissement établi dans un enclos témoin (excursion sur le thème de l'influence du gibier sur le rajeunissement en forêt de montagne, S-chanf, Haute-Engadine GR). Photo zvg



«J'ai des tâches variées dans une superéquipe.»
Photo zvg

Samuel Käser au secrétariat CODOC

Un collègue engagé et polyvalent

Samuel Käser est l'âme du secrétariat CODOC depuis une année et demie.

Portrait-minute.

«Dans mon travail, j'essaie d'offrir ce que moi j'aime recevoir quand je suis client», nous explique Samuel Käser, secrétaire CODOC. Et il entend par là: «Etre accueillant envers les gens et s'acquitter des tâches rapidement et sérieusement.» Toute personne qui appelle Samuel Käser remarque bien vite qu'il applique effectivement ce credo tout naturellement.

«Mes tâches sont variées, dans une petite équipe très agréable et dans un beau bâtiment», précise ce Seelandais, qui parcourt les 200 mètres qui le séparent de son lieu de travail à vélo. Engagé au centre d'une plaque tournante pour la formation, il apprécie notamment les bons contacts avec les clients – principalement des responsables de la formation et des collaborateurs externes de CODOC.

Samuel Käser est une personnalité polyvalente. Après avoir obtenu son diplôme d'instituteur, il a suivi les cours d'une école des arts et métiers pour finalement compléter ses compétences professionnelles par un diplôme de commerce. Avant de rejoindre CODOC, il était responsable du secrétariat de l'Institut pédagogique à Berne.

Navigateur et photographe passionné, Samuel Käser est souvent chargé des reportages lors des principales régates organisées en Suisse. Aidé de ses deux enfants, ce père n'a pas peur de mettre la main à la pâte: «Ma femme et moi avons rénové notre vieille maison presque seuls – le travail fut énorme, mais le plaisir aussi.»

eho

Nouveau manuel pour les apprentis forestiers-bûcherons

La première édition du nouveau manuel pour apprentis forestiers-bûcherons est déjà épuisée. La version en fichiers PDF sur CD est par contre encore disponible. La réédition est agendée pour mi-2007. Elle sera complétée par de nouveaux chapitres, dont Ecologie, Procédés de récolte des bois, Rapports de travail et Communication. Ces thèmes ont en effet été retenus par la nouvelle ordonnance sur la formation. Dans la foulée, certaines erreurs seront corrigées et la mise en page encore améliorée.

Les meilleurs journaux de travail 2006 récompensés

C'est pour la 6^e fois déjà que CODOC évalue et récompense les meilleurs journaux de travail des apprentis forestiers-bûcherons à l'échelle nationale. Les travaux ont été exposés du 25.8 au 3.9 2006 à la Foire d'automne GEHLA à Coire. Les prix ont été remis aux lauréats lors d'une petite cérémonie le dernier jour d'ouverture. Les trois premiers lauréats sont:

Rang 1: 59 points, Rachel Gmünder, Küttigen AG

Rang 2: 56,7 points, Jon Signorell, Madulain GR

Rang 3: 56,5 points, Tristan Taboada, Epalinges VD

La liste complète des lauréats est présentée sur www.codoc.ch

Echo-Doc – pour les maîtres d'apprentissage et formateurs

La 2^e édition d'Echo-Doc est agrafée au centre de ce numéro. Elle est intitulée «Garantir un nombre suffisant de places d'apprentissage dans les entreprises forestières». Par la publication des conseils Echo-Doc, CODOC veut soutenir les maîtres d'apprentissage et les formateurs dans leur tâche.

Pour recevoir régulièrement et gratuitement Echo-Doc, on peut s'adresser à CODOC par téléphone, courriel ou directement par www.codoc.ch.

Besoins en formation continue

CODOC a menée une enquête auprès des gardes forestiers, des contremaîtres forestiers et des forestiers-bûcherons, afin de connaître les besoins et les souhaits des praticiens. CODOC leur a proposé de se prononcer sur un certain nombre de thèmes de cours. Les thèmes suivants ont été le plus le plus souvent retenus:

- rationalisation des soins culturaux
- application du SIG
- soins et bûcheronnage dans les forêts pérennes

Le résultat complet de l'enquête peut être téléchargé sous www.codoc.ch (seulement en allemand)

Offre concrète de formation continue: le calendrier des cours CODOC

C'est une lapalissade de dire que seuls ceux qui se forment régulièrement restent à jour. Le calendrier des cours CODOC s'adresse aux forestiers de tous niveaux et peut être consulté 365 jours par an et 24 heures par jour sur www.codoc.ch > Cours: Cours pour forestiers.

Sécurité et protection de la santé: les nouvelles tendances

La deuxième conférence internationale sur la sécurité et la santé au travail se déroulera du 23 au 25 mai 2007 à Annecy (France). Cette rencontre sera un forum d'information et d'échanges. Les questions clés qui y seront posées sont:

- Quelles évolutions ont eu lieu durant ces dix dernières années en matière de sécurité et de santé au travail?
- Quelles tendances peut-on observer?
- Quels progrès peut-on constater depuis la première conférence et quelles en sont les conséquences pour le futur proche?

Information et inscription: www.safety-forestry-2007.net
L'annonce de cette conférence peut aussi être téléchargée sur le site de CODOC.

Projet «Organisation de la formation forestière»

L'Office fédéral de l'environnement OFEV a lancé en mai 2006 un projet destiné à éclairer les aspects structurels de la formation dans le secteur forestier. L'objectif est d'assurer un système de formation moderne et tourné vers l'avenir.

Lors de la séance du 6 septembre à Olten, les participants se sont exprimés de façon critique sur les structures actuelles de la formation dans le secteur forestier. Ils ont fait des propositions en vue d'une simplification. Personne n'a contesté l'importance de la formation pour le domaine forestier, ni la nécessité de disposer d'un organe de coordination. En outre, tout le monde est tombé d'accord pour constater qu'en ce moment, le nombre d'institutions qui s'occupent de formation est trop élevé.

Les résultats de cette rencontre sont en cours d'évaluation par le groupe chargé du projet et par l'OFEV. Une nouvelle proposition d'organisation sera soumise aux associations et partenaires intéressés lors d'une deuxième journée qui se déroulera probablement au printemps 2007.

Information: www.codoc.ch > Formation > PROFOR > ORFOR

Meilleur accès aux marchés internationaux pour les diplômés des écoles supérieures

Les diplômés des écoles supérieures ES doivent s'imposer sur les marchés à l'étranger sans bénéficier d'un titre reconnu sur le plan international. L'Association suisse des diplômés des écoles supérieures est d'avis que les titres habituellement en usage en Suisse (p. ex. Technicien ET) ne suffisent pas à communiquer le niveau de formation hors de nos frontières. Comme la Confédération ne s'est pas déclarée favorable à autoriser des titres plus prestigieux (p. ex. engineer), l'Association a lancé son propre titre: Professional Bachelor ODEC. Elle entend ainsi permettre aux quelque 50 000 diplômés ES de mieux se profiler sur les marchés internationaux.

Source: Actualités FPr n° 178, www.afpr.ch

Evaluer soi-même la qualité de la formation

Les formateurs peuvent maintenant évaluer eux-mêmes la qualité d'une formation initiale grâce à la «Quali-Card». Cet instrument a été développé sur mandat de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), de l'Union suisse des arts et métiers (Usam) et de l'Union patronale suisse, avec le soutien financier de l'OFFT. Il est fondé sur les expériences réalisées en Suisse Romande et en Suisse centrale et regroupe 28 exigences décrivant ce qu'est une «formation qualitativement bonne». Les entreprises intéressées peuvent télécharger les documents utiles à l'adresse: www.qualicarte.ch.

Source: Actualités FPr n° 178, www.afpr.ch

Avez-vous déménagé? Y a-t-il des erreurs dans votre adresse?
Transmettez-nous s.v.p. sans tarder votre nouvelle adresse ou les corrections éventuelles.
(CODOC: tél. 032 386 12 45, fax 032 386 12 46, admin@codoc.ch)

Les nouveaux abonnés sont les bienvenus! coup d'pouce –
l'organe spécialisé de la formation professionnelle forestière – paraît trois fois par an.
Il est envoyé gratuitement aux intéressés.

Votre opinion s'il vous plaît!

Est-il encore intéressant de former des forestiers-bûcherons et des forestières-bûcheronnes?

La nouvelle ordonnance sur la formation élève le niveau des exigences posées aux entreprises formatrices. coup d'pouce souhaite vous demander si, avec ces nouvelles conditions, la formation d'apprentis est encore intéressante du point de vue des exploitations forestières.

Nous vous prions de nous transmettre votre opinion brièvement formulée d'ici au 15 janvier 2007. Les réponses seront publiées dans le prochain numéro de coup d'pouce. La rédaction se réserve le droit de raccourcir les textes. Trois bons de voyage d'une valeur de CHF 100.– seront tirés au sort parmi les envois.

Merci de bien vouloir envoyer votre réponse à: CODOC, CP 339, 3250 Lyss, ou à rolf.duerig@codoc.ch.

La réponse à la dernière enquête

«La nouvelle filière EPF offre-t-elle suffisamment de chances professionnelles aux futurs diplômés?»

Urs Mühlethaler, Münchenbuchsee: «Sur la base des échos en provenance des étudiants EPFZ, j'ai quelques doutes: certains avaient-ils choisi la fausse école pour leurs études? Si oui, pourquoi? Les institutions pédagogiques doivent-elles s'adapter aux besoins de leurs étudiants ou faut-il au contraire déclarer clairement avant le début des études en quoi consiste la formation? En conclusion, je souhaite une EPFZ

1. qui forme des scientifiques de l'environnement – aussi dans le MSc Major «Gestion des forêts et du paysage» – capables de s'imposer au plan international et qui annonce clairement cet objectif aux candidats avant le début des études;
2. qui mette en œuvre le concept de Bologne de façon sensiblement plus perméable pour l'accès au Master – aussi pour les diplômés d'autres hautes écoles, telles que la HES et ses diplômés BSc en foresterie, proches de la pratique.»

Ueli Meier, chef du service cantonal des forêts de Bâle-Ville et Bâle-Campagne: «Pour moi, il ne fait aucun doute que les diplômés de la nouvelle filière de l'EPFZ se profileront tôt ou tard. En fait, ces diplômés seront reconnus et recherchés très vite, car chaque volée de nouveaux diplômés permettra à la pratique de réaliser que ces jeunes ingénieurs EPFZ ont un véritable potentiel de «diamants bruts» pour le secteur des forêts et du paysage. En outre, les changements de structures en cours vont faire croître la demande de généralistes dans les secteurs d'emplois concernés. La spécialisation a lieu sur le lieu de travail. Cependant, la personnalité, l'engagement et la flexibilité resteront les facteurs essentiels qui déterminent les opportunités de carrière de chacun.»



Felix Thommen, ingénieur forestier et ancien inspecteur d'arrondissement, Regensdorf: «L'EPFZ n'offre plus de filière purement forestière – avec la sylviculture comme fil rouge. Le partage des heures d'enseignement avec le «paysage», étant donné les tendances politiques actuelles, se décalera finalement plutôt en défaveur de la forêt. L'avenir d'une «profession forestière à un poste de responsabilité» dépendra finalement de la nouvelle version de la loi fédérale sur les forêts. Lors de la dernière révision déjà, en 1991, des forces importantes étaient à l'œuvre pour supprimer l'obligation de pourvoir les postes d'arrondissements forestiers par des ingénieurs forestiers EPFZ. Je suppose que ces efforts ne vont pas faiblir.»